

Pour vos démarches ou un renseignement :
 Direction du Grand Cycle de l'eau
 Régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement
 3 Rue Joseph Mandrillon - 01000 BOURG EN BRESSE
eau@grandbourg.fr / www.grandbourg.fr
 Tél : 04 74 24 49 49

TARIFS 2024

Eau et Assainissement

Distribution de l'eau

Consommation / m ³	en € HT	en € TTC
Bourg-en-Bresse		
Péronnas		
Saint-Just	0,773	0,816
Pouillat		
Cize		
(TVA 5,5%)		

Abonnement

Eau	en € HT	en € TTC
Semestriel		
Bourg-en-Bresse, Péronnas, Pouillat, St Just et Cize (TVA 5,5%)	4,373	4,614

Assainissement

Semestriel	en € HT	en € TTC
Bourg-en-Bresse, Péronnas et Viriat	2,000	2,200
Semestriel Pouillat	16,000	17,000
Semestriel Montagnat, Saint-Just et Cize (TVA 10%)	22,000	24,200

Organismes publics

Consommation / m ³	en € HT	en € TTC
Redevance pollution	0,29	0,306
(TVA 5,5%)		

Cette redevance au m³ d'eau consommée est reversée par la commune à l'Agence de l'Eau, organisme qui subventionne certains travaux d'eau et d'assainissement

Consommation / m ³	en € HT	en € TTC
Redevance prélèvement		
Bourg-en-Bresse, Péronnas et Saint-Just	0,075	0,079
Redevance prélèvement Pouillat	0,047	0,050
Redevance prélèvement Cize	0,067	0,071
(TVA 5,5%)		

Cette redevance au m³ d'eau consommée est reversée par la commune à l'Agence de l'Eau

Consommation / m ³	en € HT	en € TTC
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,160	0,176
(TVA 10%)		

Cette redevance au m³ d'eau consommée est due uniquement par les abonnés raccordés à l'égout et reversée par la commune à l'Agence de l'Eau

Redevance d'assainissement collectif

Assainissement / m ³ (TVA 10%)	en € HT	en € TTC
Bourg-en-Bresse	1,2119	1,3331
Cize	1,3574	1,4931
Péronnas	1,5387	1,6926
Pouillat	1,0199	1,1219
Saint-Just	1,3574	1,4931
Montagnat	1,3574	1,4931
Viriat	1,4017	1,5419

Assainissement non collectif

Redevance annuelle (TVA 10%)	en € HT	en € TTC
	38,000	41,800

Location semestrielle de compteurs

Semestriel	en € HT	en € TTC
Diamètre 15 mm	6,813	7,188
Diamètre 20 mm	7,016	7,402
Diamètre 25 mm	11,035	11,642
Diamètre 30 mm	11,783	12,431
Diamètre 40 mm	13,85	14,61
Diamètre 60 mm	26,829	28,305
Diamètre 80 mm	42,622	44,966
Diamètre 100 mm	52,672	55,569
Diamètre 150 mm	82,534	87,073

(TVA 5,5%)

Frais de relève des compteurs

Semestriel	en € HT	en € TTC
Frais de relève	3,639	3,839
(TVA 5,5%)		

Pour information : le prix du m³ d'eau et d'assainissement sur une facture annuelle de 120 m³ à Bourg-en-Bresse est de 2,94 € TTC

Informations pratiques

Vous venez de vous abonner aux services de l'eau et de l'assainissement dont vous trouverez ci-joint le contrat d'abonnement qui est à nous retourner signé accompagné d'une copie de la première page de votre contrat de location ou attestation de propriété.

Vos contacts :

<u>Abonnement</u>	<u>Paiement</u>
<p>Direction du Grand Cycle de l'eau Régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement 3 Rue Joseph Mandrillon 01000 BOURG EN BRESSE Téléphone : 04 74 24 49 49 eau@grandbourg.fr</p> <p>Horaires : Le lundi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00</p> <p>Pour les questions relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none">- abonnements- déménagements- relèves, consommations, factures ou compteurs- modifications de vos coordonnées bancaires ou mise en place d'un paiement par TIP	<p>Trésorerie Principale Municipale 21 Bis Rue Gabriel Vicaire 01000 BOURG EN BRESSE Téléphone : 04 74 22 83 90 sqc.bourg-en-bresse@dqfip.finances.gouv.fr</p> <p>Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h</p> <p>Horaires d'ouverture au public : lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 13h</p> <p>Pour les questions relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none">- paiements- possibilités de règlements- relances de factures- délais de règlement

Vos moyens de paiement :

- **NOUVEAU la mensualisation** – 9 acomptes et 1 facture de solde prélevés : pour sa mise en place, vous pouvez contacter le Grand Cycle de l'Eau
- TIP : pour sa mise en place, il est nécessaire de transmettre un RIB au Grand Cycle de l'Eau
- le prélèvement automatique : pour sa mise en place, vous pouvez contacter le Grand Cycle de l'Eau
- le paiement par Internet (www.payfip.gouv.fr)
- le paiement par carte bancaire UNIQUEMENT au guichet de la Trésorerie Municipale
- le paiement en espèces s'effectue via le QR code affiché sur la facture chez les buralistes proposant une offre de paiement de proximité (commerçants participants www.impots.gouv.fr > portail > paiement-de-proximité)

Vos factures :

La relève de votre compteur est effectuée 2 fois par an et donne lieu à deux factures (sauf pour les abonnés mensualisés). Toutefois, il est conseillé de procéder régulièrement à des contrôles de vos index afin de détecter d'éventuelles fuites.

Mois de la relève	Date de paiement
Janvier / Février et Juillet / Août	15 avril et 15 octobre
Mars et septembre	15 mai et 15 novembre
Avril et Octobre	15 juin et 15 décembre
Mai et Novembre	15 juillet et 15 janvier
Juin et Décembre	15 août et 15 février

Le site internet www.grandbourg.fr vous offre la possibilité d'utiliser les télé-formulaires (abonnement, résiliation d'abonnement, retour avis de passage), de consulter les tarifs, de télécharger les règlements de service, de contacter le service ou d'accéder au site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques pour payer vos factures par internet.